Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 23 (1996)

Heft: 4

Artikel: L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe : une "machine à Tinguely"?

Autor: Tschanz, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912440

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Une «machine à Tinguely»?

La Suisse assume en 1996 la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il s'agit de la plus vaste organisation mondiale dans le domaine de la sécurité. Elle groupe 54 Etats de l'hémisphère Nord entre Vancouver et Vladivostok. La réalisation de la partie civile des accords de Dayton pour la paix en Bosnie-Herzégovine est le pôle central de ses activités cette année.

L'OSCE n'a pas empêché la guerre en ex-Yougoslavie, les conflits sur le territoire de l'ex-Union soviétique, les tensions et les incidents en mer Egée, l'intervention militaire russe en Tchétchénie, les violations des droits de l'homme; elle n'est pas parvenue à

Pierre-André Tschanz

promouvoir l'instauration de véritables démocraties dans une bonne partie des Etats d'Europe centrale et orientale et d'Asie septentrionale. Elle ressemble à ces fameuses «machines» de l'artiste suisse Jean Tinguely: énormes, bruyantes, impressionnantes par leur débauche d'énergie pour un résultat nul. L'OSCE est-elle vraiment si inutile? son bilan si négatif?

Diplomatie préventive

L'image parfois très négative de l'OSCE aux yeux de certains est imputable en partie à la difficulté de comptabiliser les succès dans le domaine privilégié de l'OSCE, la diplomatie préventive, alors qu'au contraire les échecs sont vite attribués. Dans le cadre du 20ème anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, l'an passé à Genève, les vétérans de la CSCE de l'époque se sont demandé quel rôle le processus de coopération Est-Ouest pouvait avoir joué dans l'effondrement du rideau de fer, la réunification de l'Allemagne et l'éclatement de l'Union soviétique. Il n'existe pas de réponse précise, preuves à l'appui, à cette question. Mais à l'évidence, la CSCE a eu sa part dans la transformation de l'Europe et la fin de la guerre froide.

Née dans les années septante, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est un forum de coopération en matière de sécurité, au sein duquel les Etats tentent de résoudre, par consensus, tensions et conflits sur la base d'obligations politiques réciproques. Au terme de près de trois ans de négociations, les 35 Etats participants (tous les pays d'Europe sauf l'Albanie, plus les USA et le Canada) ont conclu en 1975 un accord, baptisé Acte final d'Helsinki, contenant des principes (v. encadré) et des recommandations en vue d'améliorer la sécurité et de promouvoir la coopération en Europe. Et ils ont convenu de suivre ensemble l'observation de ces principes et la mise en place des recommandations.

Ils ont retenu pour méthode de travail le consensus. Cette méthode a permis de progresser par petits pas, sans brusquer personne. Elle a permis aussi à de petits Etats de se mettre en évidence (les Neutres et Non-alignés, dont la Suisse en particulier). Mais elle a aussi conduit à des situations épiques, comme lorsque Malte bloquait les travaux parce que la CSCE ne s'occupait pas suffisamment des problèmes du bassin méditerranéen! Les conférences de révision de Belgrade (1977–78), Madrid (1980– 83) et Vienne (1986–89), ainsi que de nombreuses réunions d'experts ont permis, non sans accrocs, d'étoffer les mesures de transparence et de sécurité dans le domaine militaire d'une part et les règles de ce qu'on a appelé la «dimension humaine» (toutes les mesures ayant une influence positive sur la vie des gens dans les états participants) de la CSCE, d'autre part.

De Vancouver à Vladivostok

Survient 1989 et la transformation de l'Europe. Le Sommet de Paris de la CSCE approuve, en 1991, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, qui instaure une communauté de valeurs allant de Vancouver à Vladivostok. L'optimisme qui prévaut alors se traduit par l'affirmation de principes neufs, posés comme valeurs universelles: la démocratie pluraliste, fondée sur des élections libres, l'Etat de droit, garant des droits de l'homme, et l'économie de marché. Et le Sommet de Paris marque le début d'une institutionnalisation de la CSCE, laquelle deviendra à fin 1994, à Budapest, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

Cette institutionnalisation a donné naissance au Sommet, au Conseil des ministres, au Comité des Hauts Fonctionnaires, à une Cour de conciliation et d'arbitrage (dont le siège est à Genève), un Haut commissaire pour les minorités nationales, un Secrétariat, un Bureau

Les dix principes de la CSCE

- *Egalité souveraine et respect des droits inhérents à la souveraineté*
- *Non-recours à la menace ou à l'emploi de la force*
- *Inviolabilité des frontières*
- *Intégrité territoriale des Etats*
- *Règlement pacifique des différends*
- *Non-intervention dans les affaires intérieures*
- *Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction*
- *Egalité de droits des peuples et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*
- *Coopération entre les Etats*
- *Exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international*

La Suisse joue un rôle-clé

La présidence de l'OSCE permet à la Suisse de jouer à nouveau un rôle-clé dans le processus de sécurité et de coopération en Europe, comme ce fut le cas entre 1973 et 1989 dans le cadre des Neutres et Non-alignés (N+N), qui servaient à la fois d'intermédiaires et de médiateurs entre les deux blocs. Un état-major de coordination comptant 20 collaborateurs a été créé à Berne et la Suisse a renforcé sa présence dans les différentes missions de l'OSCE.

Le passage de témoin de la présidence s'est fait au Conseil des Ministres de l'OSCE à Budapest en décembre dernier. Officiellement, la présidence de la Suisse a débuté le 1er janvier 1996. (Photo: Keystone)

des institutions démocratiques et des droits de l'homme, un Centre de prévention des conflits ou encore un Forum pour la coopération en matière de sécurité. Une présidence sous forme de troïka a été créée en 1990. Les moyens administratifs restent toutefois modestes, puisque l'OSCE n'emploie pas plus de 150 personnes.

Avec l'assistance de la Hongrie et du Danemark, la Suisse assume cette année la responsabilité générale de l'exécution des tâches de l'OSCE (conduite des opérations de diplomatie préventive, prise d'initiatives en cas de crises ou lors de violations des obligations de l'OSCE et présidence des différents organes).

La Bosnie domine

La réalisation du dispositif de l'accord de Dayton pour la paix en Bosnie-Herzégovine domine cette année les activités de l'OSCE, laquelle est responsable des volets relatifs à l'organisation d'élections, aux droits de l'homme et aux mesures de confiance et de désarmement. Mais il ne saurait être question pour autant de négliger les autres missions (Macédonie, Géorgie, pays baltes, Moldavie, Tchétchénie, Haut-Karabakh, etc.). En outre, il s'agit de préparer un modèle de sécurité pour l'Europe du siècle prochain. ■

Interview du conseiller fédéral Flavio Cotti

«Nous sommes passés à un rôle actif»

Revue Suisse: La Suisse a accompli la moitié de son année de présidence de l'OSCE. Quel a été l'impact sur nos partenaires, habitués désormais à nous voir rester dans les coulisses de la scène internationale, de notre présence sur tous les points chauds de la diplomatie mondiale?

Flavio Cotti: Le nouveau rôle assumé par la Suisse a été clairement reconnu à l'étranger. De la retenue qui caractérisait notre politique étrangère, limitée aux bons offices, nous sommes passés à un rôle actif, avec des responsabilités institutionnelles précises à l'égard de la communauté internationale: un engagement qui ne passe pas inaperçu.

La culture politique pluriethnique et multiculturelle de la Suisse a-t-elle renforcé l'efficacité des interventions de l'OSCE dans les pays déchirés par des conflits interethniques, comme l'ex-Yougoslavie ou la Tchétchénie?

Le système politique développé par la Suisse au cours de l'histoire, basé non pas sur la prédominance d'une partie de la population, mais bien plutôt sur l'autonomie fédéraliste et l'équilibre politique, suscite beaucoup d'intérêt. Il est clair que notre présence à la tête de l'OSCE est sous-tendue d'une sensibilité particulière à l'égard des problèmes et des droits des minorités: un bagage précieux pour affronter et comprendre concrètement tous les problèmes irrésolus de cohabitation entre ethnies diverses.

Cette présidence ne contribue-t-elle pas également à régler les rapports ambivalents que la population nourrit envers la politique extérieure, d'une manière qui respecte la spécificité et les rythmes de la Confédération?

Le Conseil fédéral a voulu, en présentant la candidature de la Suisse à la présidence de l'OSCE, donner un signe d'ouverture dans un domaine qui ne suscite pas d'opposition à l'intérieur du pays. Nos compatriotes ont reconnu